DIRECTION GENERALE DES SERVICES
Ch. S./Sy. B.

Département du Puy-de-Dôme
Ville d'AUBIERE (63170)

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2011

Affichage le 7 décembre 2011

Ce compte rendu retrace l'ensemble des décisions prises par le Conseil Municipal (article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales), et sera mis en ligne après approbation par l'Assemblée.

Date de convocation : 14 novembre 2011

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Présent(es) : 23 **Votants : 26/27** **Absent(s) : 3** **Pouvoir(s) : 3 + 2**

- **+ 1 au point n°05**
- **+ 1 au point n°06**

Le Conseil Municipal, étant réuni en session ordinaire, Salle ALBERIA de l'Hôtel de la Ville d'Aubière, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Christian SINSARD, Maire.

Présents : M. SINSARD, Mme BOURCHEIX, M. CROUZET, Mme GUYOT-BERNI, M. FABBRO, Mme BONNEMOY, M. GILLIET, Mme AMONCHOT-TAVERNIER, Mme FORTE, MM. BLAIZE, FONTAINE, ROCHE, Mme RIBES-POUZADOUX, M. CHASSAIGNE, Mme LOZANO, Mme SIOLY, Mme LUCARD, M. GUITTON, Mme BONTHOUX, MM. GAZEL, BARGNOUX, Mme SZCZEPANIAK, M. GIRARD-LIOVINGUT.

Absent(es) : Mme ZEMZEMI, M. SOULIGNAC, M. BOUE

Excusé(es) et ayant donné pouvoir :

Christine BUISSON pouvoir à Serge FABBRO, Bernard DUREL à Jérôme GIRARD-LIOVINGUT, Marie-Paule SOUCHE à Alain GAZEL.

OUVERTURE DE LA SEANCE

La séance est ouverte sous la Présidence de M. le Maire.

Christian SINSARD *informe le conseil municipal que le rapport d'activité de Clermont Communauté sera présenté lors de la séance du 15 décembre 2011.*

M. le Maire fait ensuite procéder à l'appel. Le quorum est atteint.

Après l'appel des Conseillers Municipaux, **Mme LUCARD Josette** est désignée à l'unanimité en qualité de Secrétaire de séance (article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire propose d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour.

***

DELIBERATION N°01 – DECISION MODIFICATIVE N°01 - COMMUNE.

Jérôme GIRARD-LIOVINGUT *constate après une première Délibération Modificative (DM) très fournie, que la majorité présente au conseil une seconde DM qui modifie en profondeur la section investissement au Budget Primitif 2011.*
Au chapitre 23 par exemple : ce sont + 875 000 euros de dépenses, ce chapitre passe de 1,6 million à 2,7 millions de dépenses ! il y a d'autres modifications importantes sur d'autres postes.

Vu le volume important des modifications portées au BP par les DM, le prévisionnel initial change beaucoup. Dans ces conditions, jérôme GIRARD-LIOVINGUT constate qu'il est difficile de commenter la section investissement inscrite au BP de la commune. Certes, l'investissement c'est aléatoire, mais là, un BP devient très aléatoire...

De plus, difficile aussi de commenter un budget primitif quand on sait que l'adjoint aux finances se permet de citer, 18 mois après (lors du vote du compte administratif), des propos que Jérôme GIRARD-LIOVINGUT a tenu lors du vote du BP alors qu'entre temps ce même adjoint a redistribué les cartes avec des Délibérations Modificatives ! !

Laurent GILLIET *explique que l'investissement augmente d'un montant de 591 000 € pour prendre en compte les travaux du Gidon et anticiper les choses notamment en matière de préparation des marchés publics. Il s'agit uniquement de gagner du temps. Si les décisions modificatives sont prévues par les textes c'est qu'il peut se passer des choses en cours d'année, c'est un exercice de maîtrise délicat et non la volonté de minorer les chiffres.*

Jérôme GIRARD-LIOVINGUT *précise qu'il n'y a pas d'accusation par rapport à la sincérité du budget et rappelle que M. DUREL avait du mal à concevoir que la prévision est quelque chose de si aléatoire. Avec la majorité elle est très aléatoire.*
Il constate que l'adjoint aux finances change son fusil d'épaule s'agissant du Gidon ; il aurait pu pour anticiper, lancer le projet plus tôt.

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative n°02 portant sur la Commune.

Délibération adoptée par 19 voix POUR, 7 voix CONTRE Mme BONTHOUX, M. GAZEL (pouvoir de Mme SOUCHE), M. BARGNOUX, Mme SZCZEPANIAK, M. GIRARD-LIOVINGUT (pouvoir de M. DUREL).

DELIBERATION N°02 – REDEVANCE FUNERAIRE – ADMISSION EN NON-VALEUR.

Alain GAZEL *demande des précisions sur cette admission en non valeur*

Chantal BOURCHEIX *informe que la redevance a été perçue auprès des familles mais non reversée à la commune car les pompes funèbres sont en liquidation judiciaire et dans ce cas la commune passe en dernier pour le recouvrement de créances.*

Le Conseil Municipal autorise l'admission en non-valeur d'une redevance funéraire d'un montant total de 306,88 euros.

Délibération adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N°03 – TAXE D'URBANISME – REMISE GRACIEUSE DE PENALITES.

Le Conseil Municipal suit l'avis favorable du Trésorier Principale pour une remise gracieuse de pénalités de retard appliquées à une taxe d'urbanisme, soit 40,70 euros correspondant à une majoration pour retard de paiement.

Délibération adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N°04 – REGIE – MODIFICATION DE LA REGIE D'AVANCE.

Le Conseil Municipal approuve la modification apportée à la régie d'avance qui porte le mode de règlement en ajoutant aux espèces, un compte chèque sur compte de dépôt auprès du Trésorier Général.

Délibération adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N°05 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2012.

Laurent GILLIET *: Le débat d'orientation budgétaire permet de mettre en avant les choix politiques et leur traduction dans les actes.*

Ce débat d'orientation budgétaire s'inscrit dans le cadre de la préparation du futur budget 2012 et du programme pluri annuel d'investissements 2010 – 2013.

Avant d'aborder celui-ci, je ne reviendrai pas sur les nombreuses actions déjà menées, le bilan à mi mandat qui sera présenté prochainement le fera mieux que moi. Je me permets juste de vous redire que les choix politiques dont Christian Sinsard est à l'origine, que nous partageons, et qui s'inscrivent bien sûr dans notre budget 2012 s'articulent autour de valeurs qui trouvent une traduction dans les faits. J'avais déjà eu l'occasion de les mentionner l'an passé il me semble important dans le cadre de ce débat d'orientation budgétaire de les rappeler. Ainsi nous voulons :

- *Plus de proximité : une de ces illustrations est notre démarche participative, animée par François Roche.*

- *Plus de social : renforcement de l'action sociale et solidaire : les moyens donnés au CCAS ont été sensiblement accrus depuis notre arrivée. Ils ont permis la mise en place de nouveaux services, Monique Guyot-Berni y veille tout particulièrement.*

- *Plus de compréhension, d'interaction et de moyen donnés au monde associatif : c'est la préoccupation permanente d'Éric Crouzet, la charte mise en place en est l'une des illustrations.*

- *Un axe important est constitué de l'amélioration des moyens et des prestations offertes par la commune aux affaires scolaires, à la petite enfance et à la jeunesse : Chantal Amonchot-Tavernier et Florent Guitton y ont mis de l'énergie : la mise en œuvre du projet petit enfance, l'amélioration permanente des conditions de travail du personnel enseignant et de nos élèves, le city stade et bien d'autres actions peuvent en témoigner.*

- *Un point notable également est de faire du respect de l'environnement un acte majeur de notre mandat : l'agenda 21 permet une prise en compte permanente de la problématique environnementale : les actions au quotidien qui conduisent à sa mise en œuvre ne manquent pas. Obtenir la labellisation d'espace naturel sensible pour le puy d'Aubière est un exemple de notre sensibilité environnementale. Ceci a été une affaire collective il faut toutefois souligner le rôle essentiel jouée par Frédérique Bonnemoy et Vincent Soulignac accompagnés par des employés communaux particulièrement impliqués.*

- *Un autre point important à nos yeux est l'enrichissement et la bonification de la communication à destination de la population : pas pour faire de la propagande comme certains esprits chagrins ont pu le dire, mais parce que nous considérons vraiment que mieux informer stimule les échanges : et ceux-ci sont une richesse qui sert au plus grand nombre. A cet effet une nouvelle maquette du journal a vu le jour en 2011, le site internet a été complètement transformé : Stéphane Milletto puis Montserrat Forte, accompagnés d'une équipe municipale de qualité fait un travail qui est apprécié par la population.*

- *Mener une véritable politique du logement en s'appuyant notamment sur une maîtrise du foncier, sur une volonté de mixité sociale, constitue une valeur essentielle à nos yeux.*

- *Enfin, mais je pourrai poursuivre la liste, rendre le fonctionnement et l'utilisation de l'espace public plus agréable est également une de nos préoccupations : le programme de voirie, d'entretien des bâtiments, d'évolution de l'urbanisme en constituent quelque exemples importants : cette mission difficile est pilotée au quotidien avec cœur par Serge Fabbro qui s'appuie sur une équipe dévouée et compétente.*

Notre programme pluriannuel d'investissement (que vous pouvez voir derrière moi) démontre que de l'affirmation de ces valeur à la réalisation d'actions portant ces valeurs il n'y a qu'un pas.

Ce programme, s'établit à un montant global de plus de 13 M€, vise à améliorer le cadre de vie et les services offerts à la population

Ainsi la rénovation amélioration extension des complexes Gidon et Bourzac permettront aux scolaires et aux membres de nos associations sportives de fonctionner dans des conditions de sécurité et de confort sensiblement améliorées.

La création d'un pôle d'accueil petite enfance permettra de combler un manque que beaucoup d'Aubièroise et d'Aubièrois appellent de leurs vœux depuis longtemps. Les travaux commenceront début 2012 Florent Guitton en relation permanente avec le maire suit attentivement ce dossier.

Le programme ambitieux de rénovation de la voirie et de l'assainissement correspond à une nécessité, l'état médiocre de certaines rues de la ville en atteste. 2010 et 2011 ont vu les premiers effets de nos décisions. En 2012 nous allons les accélérer. De nombreuses artères, irriguant notre cité, feront l'objet de travaux, en surface mais aussi en profondeur pour l'assainissement. Serge Fabbro et Vincent Soulignac pilotent et suivent ces investissements.
Les travaux sur la zone de Malmouche vont également s'accélérer, avec un souci environnemental renforcé sous la houlette avisée de Jacques B.

Dans ce programme nous avons également la volonté d'améliorer le cadre de vie et sommes soucieux d'améliorer les impacts environnementaux de nos bâtiments, Jacques Blaize et Frédérique Bonnemoy y veillent. Cela se traduit par des volumes de dépenses importants au niveau des bâtiments publics en général et de nos écoles en particulier.

Les quelques photos qui défilent illustrent quelques unes des réalisations en cours.

Ce programme pluriannuel s'inscrit dans un contexte international et national qui demeure difficile.

La crise financière et économique qui a marqué le 2ème semestre 2008 et l'année 2009, qui s'est poursuivie en 2011 avec les difficultés rencontrées par plusieurs pays européens ont conduit le Gouvernement Français à prendre des décisions pour tenter d'apporter des solutions. Celles-ci ont eu des conséquences directes sur nos budgets en 2010 et en 2011 (limitations de l'évolution de la dotation versée par l'État aux collectivités, introduction de nouvelles charges pour les collectivités, limitation de la revalorisation des bases fiscales).

Pour 2012 la volonté exprimée et maintes fois renouvelée de l'État de restreindre l'évolution des dépenses d'une part et de faire supporter par les budgets locaux certains de ces choix politiques nationaux auront encore des conséquences pour notre budget. Ainsi le gel des dotations décidé se traduira même pour Aubière par un probable recul de ce que l'État nous verse chaque année, j'y reviendrai.

Ces mesures pèseront donc sur les finances locales, Aubière n'y échappe pas.

Le budget 2012 s'inscrit aussi dans un contexte local également incertain et dans un contexte social dégradé :
Au niveau départemental, comme je le mentionnais déjà l'an passé à la même époque, le Conseil Général éprouve des difficultés financières car l'État après lui avoir transféré des compétences et des moyens, de manière équilibrée il faut le reconnaitre, ne fait plus progresser les ressources transférées au même rythme que la croissance des besoins.

Vous me direz cela concerne le Conseil Général et pas la ville d'Aubière et bien si, cela nous affecte par ricochet. En effet, dans le cadre de la clause de compétence général le département allouait des subventions aux collectivités notamment pour les équipements sportifs ou culturels, face aux contraintes imposées par l'État il a du les limiter. Ainsi les décisions prises par l'État font naitre un régime d'exception qui risque au final de pénaliser notre commune. En effet, si pour Bourzac nous sommes parvenus à bénéficier d'une subvention après les interventions conjointes et efficaces des services de la mairie, de Christian Sinsard et de notre conseillère générale, pour le Gidon cela s'avère compliqué.

*Face à la régression de l'intervention de l'État, qui s'observe dans **tous** les domaines d'ailleurs, mais je reste sur les aspects financiers, face également à une stabilisation des dotations communautaires nous avons décidé de poursuivre la mise en œuvre de notre programme.*

Alors pour parvenir à le financer en conservant une situation financière équilibrée nous avons travaillé sur une limitation stricte des dépenses de fonctionnement. Nous affichons ainsi une progression des dépenses de fonctionnement < à 1 % par rapport aux dépenses votées, - de 3 % / au budget 2011. En revanche en investissement c'est près de 6 M€ de dépenses qui sont prévues pour 2012.

En matière de fiscalité locale les taux demeureront inchangés.
Je vous rappelle que si en 2010 et 2011 nous avons été conduits à relever le taux du Foncier Bâti, nous avions décidé de ne pas bouger pour des raisons sociales le taux de la TH. Les difficultés rencontrées par de + en + d'aubièrois pour joindre les 2 bouts, Monique Guyot-Berni et Christian Sinsard peuvent particulièrement en témoigner dans leur contact quotidien avec la population nous confortent dans notre ambition aujourd'hui affichée de maintenir, sauf éléments extraordinaires, les taux inchangés jusqu'à la fin du mandat.

Comme nous le disons depuis notre arrivée, face aux critiques parfois virulentes, nous demandons à être jugés sur la durée du mandat et non pas sur un ou 2 exercices, le rendez-vous est fixé à fin 2013 pour faire un véritable bilan fiscal et financier de notre mandat.

Nous savons que nos choix politiques ne peuvent s'inscrire dans la durée que s'ils s'appuient sur une gestion réaliste et maîtrisée. La prospective que nous avons élaborée et qui est réactualisée régulièrement nous y aide et a permis la programmation de notre plan pluri annuel d'investissements.

L'environnement économique et financier parce qu'il continue à faire peser de lourdes incertitudes sur les collectivités doit être appréhendé, c'est pourquoi je vous propose quelques éléments sur les perspectives économiques, les finances publiques et le projet de loi de finance 2012 actuellement en débat avant de passer aux orientations budgétaires 2012 et en particulier leur traductions financières.

***Montserrat FORTE** remercie Laurent GILLIET pour sa prestation qui était vraiment bien et demande que le texte soit annexé au compte rendu.*

***Pierre-Jean BARGNOUX** revient aux affaires d'Aubière qui viennent d'être présentées: orientation politique du Budget Primitif est une présentation à court terme. Ce qui manque, c'est une projection sur les 3 années à venir car l'investissement financé a des répercussions sur la section de fonctionnement et notamment le Pôle Petite Enfance. Plusieurs remarques peuvent être faites :*

- *Le document fourni est une situation au 1er novembre et tout est globalisé au 31 décembre 2011; les élus aimeraient avoir le détail.*
- *Les dotations de l'État : il serait intéressant de savoir quel montant a été perçu en 2011 par rapport 2010 sans mettre en doute qu'elles vont baisser.*
- *L'ensemble des intérêts relatifs à la dette du SMAF auront un impact sur les budgets à venir.*
- *Établir un bilan financier de la municipalisation du nettoyage de certains bâtiments communaux en terme quantitatif et qualitatif.*
- *Une hausse des subventions de plus de 6,3 % pour les associations.*
- *La hausse des impôts s'exprime dans le discours des Aubièrois qui font les chèques à cette période : + 22% sur la Taxe Foncière et + 23% sur la Taxe d'Habitation depuis le début du mandat. Le fait de ne plus augmenter les taux est purement politique, par contre les taxes funéraires subissent une augmentation : les morts ne votent pas à AUBIERE.*
- *L'autofinancement ne couvre pas le remboursement de la dette en capital.*

Il fait constater qu'il a lu le document attentivement.

Jérôme GIRARD-LIOVINGUT *ne va pas redire les mêmes choses que Pierre-Jean BARGNOUX et il attend lui aussi les réponses de Laurent GILLIET.*

Il souhaite faire quelques observations seulement car il attend de disposer du Budget Primitif avec les annexes pour les évoquer davantage en détail au prochain conseil municipal.

Il précise qu'il ne fera pas de commentaire sur la section d'investissement à ce stade compte tenu de ce qu'il a dit précédemment, lors du vote de la délibération modificative en début de séance.

Il formule 3 commentaires :

***1/** au niveau des dépenses de fonctionnement : le train de vie de la commune est toujours aussi coûteux. Le fonctionnement de la commune progresse encore par rapport au BP 2010 : charges de personnel + 151 000 euros (près de 5% encore),...*

Et coté recettes, les impôts n'augmentent pas (l'engagement est pris) mais on subira l'augmentation des taux des années antérieurs. Idem pour les tarifs municipaux.

***2/** un Programme d'investissement pluriannuel (PPI) qui n'évolue pas : aucun projets nouveaux. C'est toujours le même. Il note juste une petite modification avec le pôle Petite Enfance , à ce sujet il n'a pas obtenu satisfaction sur les accès trottoirs pour les enfants et les mamans.*

***3/** Il s'amuse de la présentation faite ce soir : un catalogue à été énoncé par l'adjoint aux finances. Beaucoup de petites choses dont la plupart sont sans grandes incidences budgétaires : « fonctionnement régulier des conseils de quartier », « présentation du schéma culturel pour Aubière », « soutien à l'association AMAP »...). C'est en fait un exercice de communication, dans lequel les uns et les autres élus de la majorité se congratulent. L'adjoint aux finances a pris soin de citer nombre de ses collègues. Par contre, si certains sont cités, certains sont oubliés !*

Il remarque que ce grand exercice de communication donne une impression d'unité dans la majorité, sans doute cela a été fait exprès puisque cette unité était un peu perdue ces derniers temps... ? !

Pour conclure, il indique que ce débat d'orientation budgétaire reflète une gestion à la petite semaine.

Il fait remarquer que l'exécution du prévisionnel 2012 sera retranscrit dans le Compte Administratif 2012 (dernier Compte Administratif voté avant les élections de 2014).

Chantal BOURCHEIX *constate que l'intervention de Jérôme GIRARD-LIOVINGUT traduit une bonne entente de façade parce qu'il a doublé le nombre de membre de son groupe.*

Jérôme GIRARD-LIOVINGUT *répond avec ironie à Mme BOURCHEIX qu'étant donné la situation au sein de la majorité municipale, elle ferait bien de commencer par balayer devant sa porte car il y a fort à faire.*

Florent GUITTON *va parler réalité car il constate que M. GIRARD-LIOVINGUT ne participe plus au comité du projet Petite Enfance, instance où il aurait eu réponse à ses questions :*

- *Problème des poussettes et de voirie, une réflexion a été menée et elle va aboutir à un déplacement du stationnement sur les rues Casati et Forest.*
- *Le choix du mobilier doit être cohérent avec une structure de 35 berceaux.*
- *Le projet répond aux normes d'accessibilité.*
- *La démolition va s'opérer rapidement pour une ouverture en septembre 2013.*

Pierre-Jean BARGNOUX *interroge Monsieur le Maire et son équipe sur le calendrier lié à ce projet, cela aura-t-il une influence sur le Programme Pluriannuel d'investissement (PPI) ? Puis, il soulève le dossier des terrasses de café et demande que soit réglé le problème existant qui continue de s'étendre de dimanche en dimanche.*

Nicole LOZANO *souhaite apporter une remarque en tant que représentante de l'Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne qui est un maillage avec les associations au sein du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). L'Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP) coûte beaucoup d'énergie et représente un investissement à caractère très humain au niveau social envers des personnes.*

Jérôme GIRARD-LIOVINGUT *fait remarquer à Madame LOZANO qu'elle n'a pas le monopole du cœur, que si l'AMAP a été cité dans le catalogue de la mairie (association dont beaucoup d'élus de la majorité font partie), d'autres ne l'ont pas été, l'association PEDIBUS par exemple.*

François ROCHE *tient à souligner la qualité du Plan Local de Déplacement pour deux raisons : d'une part, ce Plan est le résultat des observations faites pendant plusieurs années par les conseils de quartier et il a été bien réfléchi avec les services techniques ainsi qu'avec une stagiaire de haut niveau sous la responsabilité de Frédérique Bonnemoy; d'autre part, ce travail a été fourni gratuitement, il faut le souligner quand on parle budget, ce qui contribue à diminuer le coût du Plan Local de Déplacements.*

Christian SINSARD *constate que M. GIRARD-LIOVINGUT est tout enjoué ce soir, est-ce dû au doublement du groupe ?*

- *Il remercie Laurent GILLIET qui a valorisé le travail permanent du personnel et des élus.*
- *Laurent a eu raison de situer le Débat d'Orientation Budgétaire dans le contexte général difficile en faisant justement remarquer le rôle positif des collectivités (78% de l'investissement en France est opéré par les collectivités territoriales).*
- *Laurent a insisté sur le montant record des investissements prévus en 2012 : les projets sortent de terre après 3 ans de démarches administratives.*
- *S'agissant des dépenses prévisionnelles de fonctionnement en particulier celles du personnel qui sont toujours décriées mais pour réaliser 5,9 millions d'investissement il faut bien des services administratifs et techniques pour rédiger les dossiers et accompagner les entreprises recrutées. Heureusement que les collectivités maintiennent l'emploi voire le font légèrement progresser. 150 000 emplois publics supprimés par l'État en 5 ans : est-ce que le pays s'en porte mieux ? Au contraire !*
- *Pôle Petite Enfance: le démarrage est prévu automne 2013, pas d'incidence sur 2012 mais effectivement, il y aura plus de service public donc plus de fonctionnement mais il sera là aussi maitrisé.*
- *Il partage l'idée exprimée sur la dette publique: thème qui a pour but de faire accepter les dépenses publiques. En fait, il n'y a pas augmentation des dépenses mais baisse des recettes.*
- *M. GIRARD-LIOVINGUT souligne que les trottoirs ne sont pas calibrés rue Fernand Forest mais s'il avait participé au comité de pilotage il aurait su qu'il avait été dit l'inverse.*
- *La municipalité assure ses choix et trouve en permanence sur son chemin les Aubiérois qui sont globalement satisfaits.*

Laurent GILLIET *tient à apporter les précisions demandées :*

- *En investissement sont repris certes les projets de l'ancienne équipe mais un apport considérable est amené au niveau environnemental, le projet tient compte des souhaits des utilisateurs après concertation. Les lieux restent les mêmes mais les projets sont différents.*
- *L'opposition reproche de ne pas avoir présenté la liste des travaux effectués alors qu'il y avait eu reproche l'an passé pour l'avoir fait.*

Jérôme GIRARD-LIOVINGUT *indique pouvoir être plus détendu de temps en temps au conseil municipal. Il fait remarquer à Laurent GILLIET que les lieux sont les mêmes et que l'équipe a eu la chance de trouver des dossiers bien préparés à son arrivée.*
Il précise qu'il a participé au comité du Pôle Petite Enfance jusqu'au moment où des propos tenus par Monsieur le Maire à son encontre l'ont conduit à ne plus siéger.

Laurent GILLIET *en l'absence de Vincent SOULIGNAC, présente les orientation du budget assainissement pour l'exercice suivant. Il rappelle le gros programme de travaux sur 2011 qui se poursuivra en 2012 sur un certain nombre de rues pour un montant de 500 000 €.*

Christian SINSARD *remercie les élus pour leur participation et interventions constructives.*

Le Conseil Municipal a pris acte de la présentation du Débat d'Orientation Budgétaire 2012.

DELIBERATION N°06 – SEMAINE DE LA PHOTO – MODIFICATION DU REGLEMENT ET DEFINITION DES PRIX 2012.

Jérôme GIRARD-LIOVINGUT *n'est pas favorable au montant des prix attribués lesquels sont beaucoup trop élevés par rapport à ceux des maisons fleuries. Ce concours est sur doté, ce n'est pas justifié, il en avait déjà fait la remarque les années précédentes.*

Montserrat FORTE *précise que les prix restent inchangés.*

Le Conseil Municipal approuve la modification du règlement et le montant des prix d'attribution aux lauréats pour l'année 2012.

Délibération adoptée par 24 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (M. GIRARD-LIOVINGUT, pouvoir de M. DUREL);

DELIBERATION N°07 – TAXE D'URBANISME – INSTAURATION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT.

Pierre-Jean BARGNOUX *demande ce que va changer pour le contribuable cette nouvelle taxe et le taux de 4,5 est défini par rapport à quoi.*

Serge FABBRO *rappelle qu'une simulation a été présentée en commission des finances : 675 €/ m2 x taux. La TLE était basée sur le même principe par contre les garages ne seront plus exonérés.*

Christian SINSARD *précise qu'il s'agit d'une disposition rectificative à la loi de finance et le taux de 4,5 a été retenu pour ne pas trop faire augmenter cette taxe sachant que la commune avait la possibilité d'aller jusqu'à un taux de 5.*

Jérôme GIRARD-LIOVINGUT *constate donc que le taux est fixé entre 1 et 5 et que seul le taux varie. Le taux a été fixé par défaut à 4,5 pour maintenir un niveau équivalent de recettes. Le taux est en haut du seuil.*

Serge FABBRO *précise que l'intérêt est de rester dans la même enveloppe de rentrée financière.*

Le Conseil Municipal approuve d'instituer sur l'ensemble du territoire communal la taxe d'aménagement au taux de 4,5 % à compter du 1er mars 2012 et se prononce également pour l'exonération facultative totale pour les logements sociaux (hors VEFA).

Délibération adoptée par 19 voix POUR, 7 ABSENTIONS (Mme BONTHOUX, M. GAZEL (pouvoir de Mme SOUCHE), M. BARGNOUX, Mme SZCZEPANIAK, M. GIRARD-LIOVINGUT (pouvoir de M. DUREL).

DELIBERATION N°08 – CREATION DE POSTE – REDACTEUR CHEF APRES REUSSITE A L'EXAMEN PROFESSIONNEL.

Le Conseil Municipal approuve la création du pose de rédacteur chef de l'agent responsable du service état-civil après avis favorable de la Commission Administrative Paritaire.

Délibération adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N°09 – CREATION DE POSTE – CONVENTION CONTRAT UNIQUE D'INSERTION (C.U.I.).

Pierre-Jean BARGNOUX *demande que soit fait un bilan de la municipalisation du nettoyage de certains sites de la commune. Il fait constater que l'État n'est pas si méchant puisqu'il donne des sous aux communes.*

Christian SINSARD *explique que la municipalité va jouer le jeu puisqu'il a reçu un appel de la Préfecture au sujet de l'embauche de contrats aidés à l'emploi. (L'État veut faire diminuer le chômage avant les élections). Le bureau municipal a décidé de s'engager dans cette voie à condition de pérenniser le poste, le but n'étant pas de profiter de ce public; cela va demander un investissement de la part des services. Le volume horaire évolue dans une fourchette de 20 à 35 heures et les aides sont accordées en fonction.*

Pierre-Jean BARGNOUX *précise que ce qui compte pour lui c'est de ne pas mettre la personne dehors au bout d'un an.*

Dans le cadre de la mutualisation de certaines prestations de nettoyage, le Conseil Municipal approuve le recrutement d'une personne à compter du 1er janvier 2012 et autorise Monsieur le Maire à signer la convention permettant la création de ce poste par l'intermédiaire d'un Contrat Unique d'Insertion (C.U.I.).

Délibération adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N°10 – PROCES-VERBAL ELECTRONIQUE – SIGNATURE D'UNE CONVENTION.

Chantal AMONCHOT-TAVERNIER *demande combien coûtera la mise en place de ce système à la ville.*

Chantal BOURCHEIX *informe que cette procédure nécessitera l'achat de 2 terminaux qui coûteront de 1200 à 1500 € l'unité. La commune percevra une subvention de l'État de 500 € par appareil.*

Le Conseil Municipal approuve l'instauration du procès-verbal électronique au sein de la Police Municipale et autorise M. le Maire à signer l'ensemble des pièces relatifs à ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N°11 – MARCHE DOMINICAL – FOIRE DE NOËL 2011.

Paulette RIBES-POUZADOUX informe le conseil municipal que le marché du vendredi se tiendra sur la Place des Ramacles entre la fontaine et le kiosque à partir du 2 décembre 2011.

Dans le cadre de l'organisation, par le gestionnaire du marché dominical, d'une Foire de Noël le 18 décembre 2011, le Conseil Municipal approuve l'exonération, à titre exceptionnel, du reversement de la part de la redevance communale pour cette manifestation.

Délibération adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N°12 – SAEM VILLE D'AUBIERE – ZAC DE MALMOUCHE – PROLONGATION DE LA DUREE DE LA CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT.

Jérôme GIRARD-LIOVINGUT *s'est déjà exprimé sur ce sujet, la SAEM a pris 2 ans supplémentaires pour faire des études complémentaires et de ce fait il faut revenir une deuxième fois sur la convention. Il ne rappellera pas toutes les conséquences que cela implique. Il votera contre.*

Pierre Jean BARGNOUX *exprime sont plaisir de voter cette délibération.*

Le Conseil Municipal approuve la prolongation de la convention publique d'aménagement de la ZAC de MALMOUCHE pour deux années supplémentaires et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant afférant à cette modification.

Délibération adoptée par 24 voix POUR et 2 voix CONTRE (M. GIRARD-LIOVINGUT, pouvoir de M. DUREL).

DELIBERATION N°13 – PLAN LOCAL D'URBANISME – APPROBATION DE LA MODIFICATION N°03.

Alain GAZEL *demande si la hauteur de construction reste à 12,50 m et si tout projet au delà de ce seuil, 16 m par exemple, sera bien refusé.*

Christian SINSARD *confirme que la hauteur ne dépassera pas 12,50 m comme il s'y était engagé.*

Jérôme GIRARD-LIOVINGUT *reproche à la majorité que l'opposition n'ait pas été informée comme elle aurait du l'être. Il rappelle avoir posé la question du contenu de la modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) en commission municipale urbanisme (sans réponse) et il a découvert la réponse dans le bulletin municipal ! !*

Il reproche l'absence de concertation avec les aubièrois, avec les riverains dans les quartiers.

Il rappelle qu'il a formulé pendant l'enquête publique des remarques constructives. Que beaucoup de personnes ont participé à cette enquête.

Il souhaite brièvement revenir sur cette modification qui concernait principalement 3 mesures :

- *une hauteur de bâtiment à 16,50 m, pour laquelle le Maire a effectué une belle volte face ! En effet, il est revenu sur cette modification projetée suite à la mobilisation des habitants et des remarques formulées du commissaire enquêteur !*
- *des attaques relative au retrait en limite de propriété,*
- *la modification des règles d'urbanisme relatives au projet initial de Malmouche : des modifications importantes. Des nouvelles rédactions du règlement de ce secteur. Le projet de la majorité ne va pas dans le sens d'une insertion dans le Puy...*

Christian SINSARD *s'inscrit contre le volteface et insiste sur le fait que la municipalité doit tenir compte de l'intervention des gens et il en a été tenu compte. Il rappelle que faire reproche à la majorité municipale d'être en défaut de communication est quelque chose qui ne passe pas. Les conseils de quartier sont là pour débattre de beaucoup de choses et Serge FABBRO en est à sa 32ème commission d'urbanisme lequel est passionné et aime faire partager ses connaissances, en conséquence le maire n'accepte pas ce grief.*

Serge FABBRO *rappelle que la modification du PLU a été évoquée en commission le 7 juin mais le dossier n' était pas assez élaboré pour en discuter et ensuite M. GIRARD était absent à la commission du 6 septembre où la modification a été détaillée.*

Jérôme GIRARD-LIOVINGUT *dit que c'était trop tard le 6 septembre pour apporter les explications, c'était après la parution du bulletin municipal !*

Le Conseil Municipal approuve la modification n°03 au Plan Local d'Urbanisme.

Délibération adoptée par 19 voix POUR, 7 voix CONTRE Mme BONTHOUX, M. GAZEL (pouvoir de Mme SOUCHE), M. BARGNOUX, Mme SZCZEPANIAK, M. GIRARD-LIOVINGUT (pouvoir de M. DUREL).

DELIBERATION N°14 – DROIT DE PRIORITE – RUE DE LA GANNE – **ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU 22 SEPTEMBRE 2011.**

Pierre Jean BARGNOUX *demande quel est le taux financier du SMAF.*

Serge FABBRO *rappelle qu'il est de 3%.*

Jérôme GIRARD-LIOVINGUT *reconnaît que l'acquisition de ce terrain est une belle opportunité pour la commune et il interroge Laurent GILLIET sur la pertinence du portage financier.*

Christian SINSARD *rappelle qu'il s'agit bien d'une opportunité proposée par l'État, il n'y a pas de projet immédiat : peut être la réalisation d'un centre technique municipal et des logements sociaux mais rien de finalisé à l'heure actuelle.*

Jérôme GIRARD-LIOVINGUT *constate que les élus n'ont pas été associés à ce projet.*

Christian SINSARD *précise que si les élus ont une autre formule à proposer, il est preneur.*

Dans le cadre de la réalisation d'une opération d'aménagement d'ensemble prenant en compte les besoins d'équipements publics et la réalisation de logements dont une partie à vocation sociale, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire :

- à exercer son droit de priorité sur la parcelle cadastrée BH n°220 et BH n°215,
- à acquérir l'emprise supplémentaire d'une superficie de 1 145 m²,
- à acquérir ces parcelles pour un montant total de 985 000 euros,
- à mandater l'EPF-SMAF afin d'acquérir ce bien au nom de la Commune et entreprendre toutes les démarches administratives nécessaires à l'achat de cette parcelle,
- à signer l'ensemble des documents se rapportant à cette affaire.

Délibération adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N°15 – CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE – VOEU DEMANDANT AU GOUVERNEMENT DE RENONCER A L'AMPUTATION DE 10 % DE LA COTISATION POUR LA FORMATION DES AGENTS TERRITORIAUX.

Pierre Jean BARGNOUX *ne prend pas part au vœu. C'est un devoir de l'employeur d'assurer la formation du personnel, les sommes versées au CNFPT doivent servir à cela.*

Le Conseil Municipal approuve le vœu émis pas M. le Maire pour demander au gouvernement de renoncer à l'amputation de 10 % de la cotisation pour la formation des agents territoraux.

Délibération adoptée par 19 voix POUR, 2 ABSENTIONS M. GIRARD-LIOVINGUT (pouvoir de M. DUREL). Mme BONTHOUX, M. GAZEL (pouvoir de Mme SOUCHE), M. BARGNOUX, Mme SZCZEPANIAK ne prennent pas part au vote.

DELIBERATION SANS VOTE N°01 – CLERMONT COMMUNAUTE – RAPPORT D'ACTIVITES 2010.

Délibération reportée au Conseil Municipal du 15 décembre 2011.

DELIBERATION SANS VOTE N°02 – CLERMONT COMMUNAUTE – RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU 2010.

Le Conseil Municipal a pris acte de la communication dur rapport sur le prix et la qualité de l'eau 2010.

QUESTIONS DIVERSES-

Jérôme GIRARD-LIOVINGUT *interroge le maire sur le recrutement d'un nouveau Directeur General des Services.*

Monsieur le Maire lève la séance à 21 h 15
Il donne rendez-vous au prochain conseil municipal fixé au 15 DECEMBRE 2011.

ELUS :	SIGNATURES DES PRESENTS AU CONSEIL DU 22.11.11 :
Christian SINSARD *Maire*	
Chantal BOURCHEIX *Adjointe*	
Éric CROUZET *Adjoint*	**ABSENT EXCUSÉ AU POINT N°05** **POUVOIR A M. SINSARD CHRISTIAN**
Monique GUYOT-BERNI *Adjointe*	
Serge FABBRO *Adjoint*	
Frédérique BONNEMOY *Adjointe*	
Laurent GILLIET *Adjoint*	**ABSENT EXCUSÉ AU POINT N°06** **POUVOIR A MME BOURCHEIX CHANTAL**
Chantal AMONCHOT-TAVERNIER *Adjointe*	
Montserrat FORTE *Adjointe*	
Jacques BLAIZE *Conseiller Municipal*	
Jacques FONTAINE *Conseiller Municipal*	
François ROCHE *Conseiller Municipal*	
Paulette RIBES-POUZADOUX *Conseillère Municipale*	
Alain CHASSAIGNE *Conseiller Municipal*	
Salika ZEMZEMI *Conseillère Municipale*	**ABSENTE**
Nicole LOZANO *Conseillère Municipale*	
Vincent SOULIGNAC Conseiller Municipal	**ABSENT**
Christine BUISSON *Conseillère Municipale*	**ABSENT EXCUSÉE** **POUVOIR A M. FABBRO**
Marie-Françoise SIOLY *Conseillère Municipale*	
Josette LUCARD *Conseillère Municipale*	
Frédéric BOUE *Conseiller Municipal*	
Florent GUITTON *Conseiller Municipal*	

ELUS :	SIGNATURES DES PRESENTS AU CONSEIL DU 22.11.11 :
Renée BONTHOUX *Conseillère Municipale*	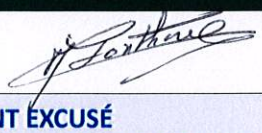
Bernard DUREL *Conseiller Municipal*	**ABSENT EXCUSÉ** **POUVOIR A M. GIRARD-LIOVINGUT JÉRÔME**
Alain GAZEL *Conseiller Municipal*	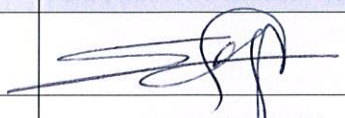
Pierre-Jean BARGNOUX *Conseiller Municipal*	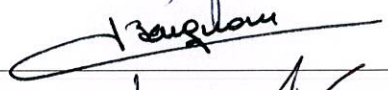
Éléonore SZCZEPANIAK *Conseillère Municipale*	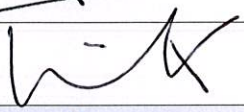
Marie-Paule SOUCHE *Conseillère Municipale*	**ABSENTE EXCUSÉE** **POUVOIR A M. GAZEL ALAIN**
Jérôme GIRARD-LIOVINGUT *Conseiller Municipal*	